

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 4 NOVEMBRE 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, et Chantal Mélançon, Nancy Gosselin ainsi que la directrice générale adjointe, Stéphanie Côté.

2. ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

2020-11-01

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nancy Gosselin, que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

3. ORDRE DU JOUR

2020-11-02

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Enregistrement de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance du 7 Octobre 2020 et du 22 octobre 2020 ;
5. Suivis aux procès-verbaux ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Noël des enfants;
10. Reconnaissance des bénévoles ;
11. Recommandation de soutien projet miellerie ;
12. RIRL
13. Casse-Croûte ;
14. Période de questions ;

15. Levée de l'assemblée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE:

a) du 7 octobre 2020

2020-11-03

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin et résolu que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

b) extraordinaire du 22 octobre 2020

2020-11-04

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi

6. TRÉSORERIE

2020-11-05

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **73 259.55\$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

- La firme Léger procèdera prochainement à des consultations téléphoniques sur notre territoire en lien avec la démarche MADA;
- La santé publique recommande aux municipalités de ne pas louer de salle pour des rassemblements du temps des fêtes.

8. DOSSIERS DES CONSEILLERS

9. NOËL DES ENFANTS

2020-11-06

Attendu que nous avons reçu une demande de commandite pour souligner la fête de Noël des enfants de notre communauté;

Attendu que les enfants attendent toujours cette fête avec impatience;

Attendu que le comité procédera à une distribution selon les normes sanitaires en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin, d'attribuer un montant de 800\$ au comité Réalisations Clerval pour orchestrer le tout selon les normes sanitaires en vigueur.

Adoptée

10. RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

2020-11-07

Il est proposé par Chantal Mélançon., appuyé par Nancy Gosselin., de procéder à l'achat de présents pour les bénévoles et de faire la distribution de ceux-ci selon les normes sanitaires en vigueur.

Adoptée

11. RECOMMANDATION DE SOUTIEN PROJET MIELLERIE

2020-11-08

Sujet Reporté

12. RIRL

2020-11-09-01

A) Offre de service

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon d'accepter l'offre de service de Cima+ évalué à plus ou moins 600\$

Adoptée

2020-11-09-02

B) ATTENDU QUE la municipalité de Clerval a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité de Clerval désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Clerval s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Clerval choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux .

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil la municipalité de Clerval de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application

en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

13. CASSE-CROÛTE

Sujet reporté

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-18

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h24.

Stéphanie Côté
Directrice générale adjointe

Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».